

Nombre de membres afférents au comité syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	35
Nombre de membres ayant donné pouvoir	11
Nombre de voix représentées	222

Délibération n°: 21.02.07

<u>Date de convocation</u> : 18 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt un Le 2 mars à 10 heures

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à		
Délégués des communes rurales*							
ANDRE Jean-Bernard		171/52	Χ				
ASTRUC Alain		171/52	Χ				
BERGOGNE Francis		171/52	Χ				
BOISSET Jean-Marie		171/52	Χ				
BONHOMME Gérard		171/52		Χ			
BONICEL Bernard		171/52		Χ			
BOUNIOL Lionel		171/52	Χ				
BOUSSUGE Daniel		171/52		Χ	Lionel BOUNIOL		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	Х				
BRUNET Jean-Marie		171/52	Χ				
CARREZ Jean-Claude		171/52	Χ				
CASTAN Emmanuel		171/52	Χ				
CHARLEMAGNE Paul		171/52	Χ				
CHAZE Thierry		171/52	Χ				
CONFORT René		171/52	Χ				
COUDERC Didier		171/52	Χ				
DURAND Bruno		171/52		Х			
DURAND Joëlle		171/52	Х				
DUVERT Frédéric		171/52	Χ				
FOLCHER Joël		171/52		Х			
GACHE Christophe		171/52		Х	Jean-Noël BRUGERON		
GALTIER Guy		171/52	Χ				
GELLION Camille		171/52		Х			
GRANIER François		171/52		Х	Jean-Paul ITIER		
ITIER Jean-Paul		171/52	Χ				
JEANJEAN René		171/52	Χ				
LAURENT Julien		171/52		Х	Alain ASTRUC		
MALHERBE Eric		171/52	Χ				
MALZAC Claude		171/52	Χ				
MARTIN Laurian		171/52		Χ			
MAURIN Olivier		171/52		Х	Joëlle DURAND		
MAZOYER Lucien		171/52	Х				
MERCIER Gilles		171/52	Χ				
ODOUL Rolland		171/52	Х				
PAGES Manuel		171/52		Х			
PAGES Martine		171/52		Х	Jean-Paul POURQUIER		
PALMIER Cédric		171/52		Χ			
PANTEL Frédéric		171/52		Χ			

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à			
Délégués des communes rurales*								
PASCON Christian		171/52		Χ	Julien TUFFERY			
POULALION Jérôme		171/52		Χ				
POURQUIER Jean-Paul		171/52	Χ					
RECOULIN Isabelle		171/52	Χ					
RODIER Vincent		171/52	Χ					
RODRIGUES David		171/52		Х				
SARTRE Francis		171/52		Χ	Claude MALZAC			
SOULIER Alain		171/52		Х	Isabelle RECOULIN			
TARDIEU René		171/52		Х	Emmanuel CASTAN			
TEISSIER Michel		171/52	Х					
TUFFERY Julien		171/52	Х					
VAYSSIER Jean-Louis		171/52		Х				
VEDRINES Serge		171/52		Х				
VIDAL Roselyne		171/52		Х				
	Déléguées des com	nunes urbai	nes					
BOURGADE Régine	Mende	25		Χ				
BREMOND Patricia	Marvejols	10		Х				
Délégués des EPCI								
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		Χ				
DE LESCURE Jean	CC Mont Lozère	6	Х					
GIOVANNACCI Daniel	SICTOM des Bassins du Haut Tarn	9	Х					
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17		Х	Jean-Claude SALEIL			
MARTO Célestin	CC du Gévaudan	11		Х				
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	Х					
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont Lozère	5	Х					
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5	Х					
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	Х					
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16	Х					

^{*} les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Madame Isabelle RECOULIN a été nommée secrétaire de séance.

ELECTRIFICATION

Demande de financement auprès du Département pour la réalisation de travaux d'enfouissement

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que face à la demande croissante des collectivités en matière de dissimulation des lignes électriques, le SDEE avait saisi le Conseil départemental en vue de l'obtention d'une aide financière exceptionnelle pour les années 2019 et 2020.

En 2019, l'assemblée départementale a répondu favorablement à la sollicitation du SDEE en lui accordant une subvention de 250 000 € pour le financement de 1 800 000 € HT de travaux, soit un taux de financement de 13,9%. En revanche, pour l'année 2020, la demande auprès du Département est restée sans suite mais la crise sanitaire liée à la COVID 19 ayant entraîné des retards dans la réalisation des chantiers, et donc une diminution du volume de travaux effectué, le Syndicat n'a pas jugé opportun de la solliciter.

Afin de répondre à un maximum de demandes, le SDEE réalise un programme d'enfouissements sur fonds propres et a mis en place une planification permettant de prioriser les travaux à réaliser, dans la limite des crédits budgétaires votés et de la capacité des entreprises à assurer leur réalisation. Les participations demandées auprès des maîtres d'ouvrage ont également été revues.

<u>Délibération n°</u>: 21.02.07

Cependant, à ce jour, le volume d'opérations pour lequel le SDEE a été saisi, et pour lesquelles les travaux ne sont pas encore engagés, s'élève à 3,2 millions d'euros TTC. Ce stock comprend plusieurs dossiers qui avaient été étudiés en 2020 et qui n'ont pu être programmés, faute de temps ou de financements suffisants. Plusieurs projets importants en coordination avec des travaux de réseaux humides ou de voirie ont également été étudiés récemment et présentent un caractère prioritaire en raison de cette coordination.

C'est pourquoi, il est proposé de solliciter auprès du Conseil départemental le transfert sur l'exercice 2021 de la demande d'enveloppe exceptionnelle de 250 000 € présentée en 2020.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

SOLLICITE auprès du Conseil départemental une aide financière pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques à hauteur de 250 000 € pour l'année 2021, qui annule et remplace la demande déposée en 2020 et restée sans suite.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

> Le Président Alain ASTRUC





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210302-20210207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2021